



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation 12.01.2018</p> <p>Date d'affichage 16.01.2018</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>en exercice : 35</p> <p>présents : 27</p> <p>votants : 34</p> <p><u>OBJET</u></p> <p>05-Attribution de subventions exceptionnelles à des associations locales</p>	<p>L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.</p> <p><u>Présents :</u> M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – Mme KD. MAKOUTA – M. P. SAINSARD – M. D. ROUSSAUX.</p> <p><u>Absents représentés :</u> M. C. GHIS par Mme J. BREDAS – Mme F. SAVY par M. B. BAILLY – Mme D. LABORDE par M. JM. GUILBOT – M. M. HAMDANI par M. M. BAFFIE – M. J. HOARAU par Mme M. FLEURY – Mme MC. BARTHES par M. D. ROUSSAUX – M. J. SAMINGO par M. P. SAINSARD.</p> <p><u>Absente :</u> Mme M. GOTIN</p> <p>Madame Danielle REDSTONE a été élue secrétaire de séance.</p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,</p> <p>Vu les demandes de subvention émanant de l'association CACV FOOTBALL et de l'UNION PAROISSIALE</p> <p>Vu l'avis des commissions municipales,</p> <p>CONSIDERANT la nécessité de faire approuver par le Conseil Municipal, l'attribution d'une subvention d'un montant de 2000€ (DEUX MILLE euros) afin de contribuer à l'achat de matériel pédagogique (cages de but) par le CACV FOOTBALL,</p>
---	---

CONSIDERANT la nécessité de faire approuver par le Conseil Municipal l'attribution d'une subvention à l'UNION PAROISSIALE d'un montant de 3 00€ (TROIS CENTS euros) afin de participer aux dépenses de chauffage de l'église St Vincent mise à disposition du conservatoire dans le cadre de l'organisation de concerts

CONSIDERANT que les crédits seront prélevés sur les crédits disponibles en 3290.6574 et en 2290-6574 du budget 2018,

ENTENDU l'exposé des rapporteurs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

1 - DECIDE d'attribuer :

- Une subvention d'un montant de 2 000€ à l'association CACV FOOTBALL
- Une subvention d'un montant de 300€ à l'association UNION PAROISSIALE

2 - DIT que les crédits seront prélevés sur les crédits disponibles en 3290.6574 et en 2290-6574 du budget 2018,

3 - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 23 janvier 2018

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 34

Contre : -

Abstentions : -

La présente décision peut faire l'objet :

D'un recours administratif adressé au Maire par lettre recommandée avec avis de réception dans les deux mois qui suivent sa notification et/ou son affichage ;

D'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou son affichage. Ce délai est interrompu et conservé au profit du demandeur en cas de recours administratif préalable.